

GMBI : 30 JOURS DE PLUS... ET PUIS QUOI ?

Face au cauchemar de la campagne "Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI)", la DGFIP a confirmé à la presse le report de la date limite de la déclaration au 31 juillet 2023 au lieu du 30 juin. Tout un symbole, cette annonce intervient en clôture de la semaine de la qualité de vie au travail et à l'occasion de la journée internationale des services publics !!!



FO DGFIP a depuis longtemps tiré la sonnette d'alarme et dénoncé tant les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sous couvert de pouvoir d'achat, les dysfonctionnements informatiques d'une application déployée avant que d'être aboutie, les informations immobilières erronées que les relances à l'aveugle. Depuis des semaines, les signalements remontent de tous les départements. Lire la suite sur notre site ([ICI](#)).



...et toujours [sur notre site](#), notre enquête sur la campagne des déclarations de 2023. N'hésitez pas à nous faire part de votre retour d'expérience ! Réponse par courriel ou courrier..

UN SONDAGE MINISTÉRIEL QUI POSE QUESTION !

Le ministère a adressé le 22 juin à destination de collègues inscrits à un concours de la DGFIP au titre de l'année 2023 une enquête statistique visant à étudier l'accès à la fonction publique.

Au-delà de la méthode (les organisations syndicales n'ont pas été informées!!!) la forme et le contenu interpellent...et que dire du caractère obligatoire de réponse à ce sondage

sous peine d'amende alors même que celui-ci se dit anonyme et quid de l'utilisation même des données et de la protection des informations

personnelles des agents. [Lire ici sur notre site.](#)

UN MINISTRE NE PEUT PAS TOUT SE PERMETTRE

Rappelez-vous, fin janvier, en plein débat sur les retraites, le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, avait adressé un courriel à tous les fonctionnaires pour promouvoir la réforme du gouvernement.

Destinataire de plusieurs plaintes, dont une émanant de **FO**, la CNIL avait annoncé vérifié « si l'envoi du message a respecté les principes généraux de protection des données personnelles » et « si l'envoi du message était conforme aux finalités du fichier qui a été utilisé », à savoir si l'information relevait bien des RH ou de la politique.

Ce n'était visiblement pas le cas puisque la CNIL vient d'indiquer avoir transmis «un rapport de sanction administrative» aux ministères concernés. Celui-ci et les éventuels comportements sanctionnés n'ont pas été portés à notre connaissance mais nous espérons bien que l'affaire ne va pas en rester là : la formation restreinte de la CNIL doit maintenant prononcer les sanctions.

A CHAQUE MINISTRE...SON QUESTIONNAIRE...

Les fonctionnaires vont recevoir sur leurs BALF un questionnaire adressé par le Ministre de la transformation et de la fonction publiques qui a pour objectifs de :

- ✗ Présenter aux agents les 6 engagements de l'employeur public qui constituent le programme « Fonction Publique +
- ✗ Recueillir les priorités des agents à même de renforcer l'attractivité de la fonction publique
- ✗ Identifier les nœuds qui entravent l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie dans la fonction publique ».

Une énième fois, les agents vont être consultés directement, le Ministre passant allègrement au-dessus des élus donnant l'illusion qu'on tiendra compte de leur avis. Or, on voit clairement où le Ministre veut amener chaque agent sur la question du logement et la semaine de 35h sur 4 jours..mais sont esquivées rémunération, carrière, promotion, etc...

Quant à l'égalité professionnelle et à l'écologie, sujets pourtant inclus dans le programme « Fonction Publique + », elles sont passées sous silence. Pire, on les consulte pour savoir comment on pourrait rendre la fonction publique attractive !!!

FO a dit au Ministre que les agents sont fatigués de répondre à des questionnaires dont ils ne perçoivent pas l'utilité puisque seuls des constats sont faits et que, au final, rien ne change, rien ne bouge dans leur quotidien.

Sans compter que redonner de l'attractivité à l'emploi public, c'est avant tout améliorer les rémunérations et les carrières et pour cela ouvrir de véritables négociations salariales, refusées par le Ministre puisque cela s'est traduit par la revalorisation unilatérale de 1,5%, très loin de l'inflation donc encore cette année.

Le Ministre s'est engagé à nous restituer les résultats de cette consultation à la rentrée, dont acte !



Mais l'urgence c'est l'amélioration du pouvoir d'achat par une forte revalorisation du point d'indice !